

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 68 (1980)

**Heft:** [5]

**Artikel:** Enquête : le travail à temps partiel sur le marché de l'emploi

**Autor:** Chaponnière, Corinne

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-275994>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 17.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le travail à temps partiel sur le marché de l'emploi

Pour situer la popularité du travail à temps partiel sur le marché de l'emploi, nous avons questionné plusieurs agences de placement, des employeurs et responsables de personnel. Les réponses ont été diverses le plus souvent, mais parfois aussi unanimes : pour en rendre compte, nous avons laissé les contradictions comme les répétitions... cela pour montrer qu'il n'y a pas encore d'opinion toute faite sur le travail à temps partiel !

### I Dans la somme des offres d'emplois dont vous avez connaissance, quelle est la proportion d'emploi à temps partiel ?

- Minime. Les employeurs se méfient du temps partiel.
- Sur 270 dossiers, nous avons eu 5 offres d'emploi à temps partiel.
- Aucune offre d'emploi à temps partiel ne nous est parvenue depuis huit mois.
- C'est très rare.

### II Qui sont les demandeurs d'emplois à temps partiel ?

- « Surtout des femmes. Les hommes ? C'est considéré comme une requête inacceptable. Cela ne fait pas sérieux. »
- En énorme majorité : des femmes mariées avec enfant, de 25 à 38 ans.
- Des femmes surtout, mariées, veuves ou divorcées.
- Des femmes exclusivement.

### III Quels sont leurs motifs ?

Parmi les motifs que nous avons entendus, il y a deux catégories : ceux qui font réduire le temps de travail, et ceux qui déterminent à commencer de travailler partiellement. Dans la première catégorie, nous trouvons les motifs suivants :

- le mariage, ou plus encore, la maternité ;
- l'approche de la cinquantaine pour prendre du « temps pour soi ».

Et dans la seconde catégorie :

- « pour s'occuper » ;
- pour payer les études des enfants ;
- pendant des études ou lorsque l'activité principale n'est pas assez lucrative : les artistes par exemple ;
- les femmes dont le couple va mal ; en prévision ou après un divorce.

### IV Quels sont pour les employeurs les désavantages du travail à temps partiel ?

- Trop de personnel, trop de charges sociales.
- « Le temps partiel donne trop d'ennui dans la programmation du travail : les employés sont toujours là quand on n'en a pas besoin, et jamais là quand on en a besoin ».
- « C'est une revendication qui n'est *pas raisonnable* ».
- Deux mi-temps coûtent plus chers qu'un plein temps. Le temps de formation est le même pour les deux. La mise en train quotidienne est la même : proportionnellement au travail fourni, on y perd.
- « Accorder une réduction d'horaire à quelqu'un ferait que tout le monde demande la même chose ! »

*J'voudrais...  
du travail  
à temps  
partiel...*

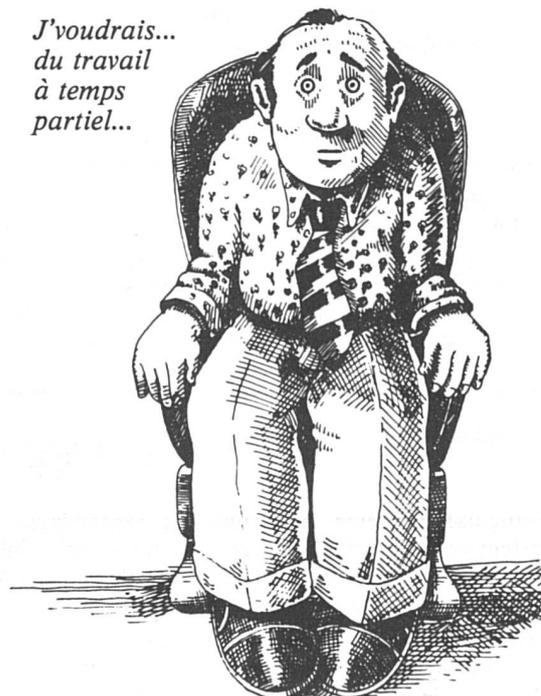


Illustration : Publicité pour Airborne - Tournus

### V Quelles sont les professions les plus adaptées au temps partiel ?

- Ceux de moindre intérêt : le travail d'appoint.
- « La saloperie (sic) que l'on n'ose pas faire faire huit heures par jour. On engage alors deux « demi-personnes ».
- Des professions comme télexistes, téléphonistes ou tout autre emploi qui assure une permanence plus de huit heures par jour. Les horaires, toutefois, sont pénibles, le soir le plus souvent.
- Quelques professions privilégiées comme l'enseignement, les « conseils » commerciaux, juridiques, les experts, etc.
- Des postes dans des entreprises qui se montent, où le volume de travail n'est pas encore suffisant pour justifier des emplois à temps complet : ce sont les travaux à temps partiels les plus intéressants actuellement, mais ils sont généralement instables.

### VI Dernière question innocente : le temps partiel et la carrière ?

- Il est exclu de faire carrière à temps partiel.
- Pour viser un travail à temps partiel intéressant, il faut *d'abord* avoir fait carrière.
- Les responsabilités ne se prennent pas à mi-temps.
- « Un homme ambitieux ne demande pas de travail à temps partiel ! »

(Propos recueillis  
par Corinne Chaponnière)